"PASS SANITAIRE" À SECLIN, MODE D'EMPLOI

Septembre 2021

Qu'est-ce que le "pass sanitaire"?

Le "pass sanitaire" est un outil qui permet de lutter contre la vague épidémique qui nous touche depuis 18 mois tout en permettant un retour à la vie normale et aux plaisirs du quotidien.

Un "pass sanitaire" est délivré :

- aux personnes vaccinées ;
- aux détenteurs d'un certificat de test antigénique ou PCR ;
- ou aux personnes qui ont contracté la maladie depuis au moins 11 jours et moins de 6 mois.

Le pass sanitaire se matérialise par un **QR Code** qui peut se présenter en format **papier**, fichier **numérique** sur votre téléphone, ou via l'application **TousAntiCovid**. Son utilisation sur le territoire national est autorisée en vertu de la loi **jusqu'au 15 novembre 2021**.

Pour les personnes vaccinées avant la mise en place du QR Code, il est possible de récupérer ce QR Code auprès de sa **pharmacie**, du site **Ameli.fr** ou de son médecin de famille.



À qui le "pass sanitaire" s'applique-t-il?

Le "pass sanitaire" est exigé pour les personnes majeures depuis le 9 août. Il sera demandé aux adolescents **de 12 ans et deux mois à 17 ans** à compter du **30 septembre 2021**. À Seclin, comme partout en France, les fédérations sportives demandent le pass sanitaire pour pratiquer.

Où s'applique-t-il à Seclin?

L'usage du **"pass sanitaire"** est réservé à **certains lieux** d'activités, de loisirs, de convivialité, de santé, à certains événements, ainsi que dans les transports de longue distance (TGV, vols nationaux...).

Par exemple: les bars, les cafés, les restaurants, les conférences, les spectacles, la piscine, la bibliothèque, les salles de sport, le stade Jooris, les manifestations sportives, le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin (sauf les urgences), l'EHPAD "Les Augustines", l'USLD "Au Fil de l'Eau".

Ne sont pas concernés : la mairie ; les écoles ; l'accès au CMEM, les ateliers de musique, de théâtre et d'arts plastiques hors manifestations ; les marchés de plein air, les brocantes et braderies ; les commerces et les cabinets médicaux.



Et pour nos enfants ?

Au regard des dispositions actuelles, un enfant qui fêtera ses **12 ans et 2 mois** après le **30 septembre 2021** devra avoir un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures pour intégrer par exemple certaines activités extrascolaires. Un enfant vacciné devra attendre quatre semaines avant d'avoir son schéma vaccinal complet et ainsi rejoindre ses associations habituelles (sous réserve de l'avis qui sera donné par le Haut Conseil de Santé Publique).



Culture : demandez le programme !

Voici le programme culturel de la ville de Seclin pour ce quatrième trimestre. Il fait la part belle à la musique, avec notamment la venue de l'Orchestre National de Lille le 15 octobre, ou encore à la culture américaine avec entre autres la création théâtrale « Les Raisins de la Colère » de John Steinbeck.

- **Exposition de l'artiste Mo'Li** Hall de l'Hôtel de Ville. Du **15 septembre au 28 septembre**. Entrée gratuite. Ateliers les mercredis 29 septembre et 6 octobre animés par Mo'li (à partir de 10 ans), salle Barbusse.
- **Exposition des ateliers d'arts plastiques dirigés par Annie Haquette.** Exposition visible dans le hall de l'Hôtel de Ville du 29 septembre au 11 octobre (vernissage le 29 septembre à 18h30.
- **:: Le Local Brass Quintet.** Concert le dimanche 10 octobre à 15h30, église de Burgault (*notre photo*). Lauréat du concours international d'Osaka, le quintet a sorti un album intitulé « Stay tuned ». 6/8 €.
- **Exposition des ateliers d'arts plastiques dirigés par Charlotte Delobel.** Dans le hall de l'Hôtel de Ville du 12 au 26 octobre. Vernissage le 12/10 à 18h30.
- **:: Orchestre National de Lille** le vendredi 15 octobre 2021 à 20h à la Collégiale Saint-Piat. Au répertoire : le concerto pour violon de Brahms et la symphonie n°6 « Pastorale » de Beethoven. 18/21 €.
- **Hermann loup noir**, mardi 19 octobre à 20h, Auditorium du CMEM, 29 rue Abbé Bonpain. À partir de 8 ans. 5/6 €.

Agenda

- **:: Forme Santé Détente Seclin.** Le club sportif a repris ses activités le 13 septembre. Tous les cours sont mixtes, à partir de 14 ans, et assurés par des professeurs qualifiés. Au programme : marche nordique, body zen, gym'energy, marche active sport-santé. Contact : **fsdseclin@gmail.com**.
- **:: Nouveauté : ouverture de la classe de chant** au Centre Municipal d'Expression Musicale. Cours enfants et adultes. Le vendredi soir **à partir du 17 septembre**. Renseignements et inscriptions au **03.20.32.24.50**.
- **:: Journées européennes du Patrimoine.** Avec l'Office de Tourisme de Seclin, rendez-vous **samedi 18 septembre** à 14h devant l'hôpital Marguerite de Flandre pour une balade à Seclin afin d'évoquer l'histoire de la ville. Gratuit. Rés. : **contact@seclin-tourisme.fr**.
- **"": Journée d'inscription exceptionnelle** pour le colis des aînés : pour les personnes n'ayant pas la Carte Séniors actualisée à l'année 2021, inscriptions le vendredi 24 septembre à l'Hôtel de Ville, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. **Inscriptions pour le banquet des aînés** du 21 novembre : le lundi 20 septembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, salle Léon-Carlier, et le mardi 21 septembre de 9h à 11h30 salle des mariages. Hôtel de Ville.

- **:: « Les Raisins de la Colère »** de John Steinbeck. Théâtre, musique. Samedi 6 novembre à 20h, Espace Communal Mouchonnière. 12/15 €.
- **:: Martha Fields**. Reine du country, la chanteuse texane s'invite à Seclin le samedi 20 novembre à 20h30 au Trianon, 220 route de l'Artisanat. 12/15 €.
- **:: Impro Fight XXL**. Par Lille Impro. Vendredi 26 novembre à 20h30, Espace Communal Mouchonnière. 5/6 €.
- **:: Cheek to cheek Quintet**. Mardi 30 novembre à 20h. Auditorium du CMEM. 5/6 €.
- **Screens.** Théâtre ados. Mercredi 1er décembre à 18h30, Auditorium du CMEM. 5/6 €.
- **Exposition de Maï.** Du 3 au 18 décembre, hall de l'Hôtel de Ville. Vernissage le 3 décembre à 18h30.

Programme détaillé sur ville-seclin.fr. Service Culture, 29 rue Abbé Bonpain. Billetterie sur place et sur ville-seclin.fr, onglet Culture. Rens.: 06.80.32.28.02; culture@ville-seclin.fr.



- **:: Permanence des élu(e)s** de 9h à 12h sur rendezvous au 03.20.62.91.11.
- **:: Office Intercommunal : demi-journées portes ouvertes.** L'Office Intercommunal, situé au 80 rue Roger-Bouvry, organise deux demi-journées portes ouvertes les 21 et 22 septembre de 9h à 12h pour présenter son offre de formation au public.
- **:: Archerie.** La Seclinoise Archerie vous accueille à la salle Rosenberg dès l'âge de 7 ans. Rens.: 06.22.21.35.29 ou **seclinoise-archerie.com**. À noter: le club organise **Les 24 heures de tir à l'arc** les 25 et 26 septembre à la salle Rosenberg, de 15h à 15h le lendemain, avec plusieurs clubs de la région.
- **:: Ducasse du centre-ville.**, Du 1er au 5 octobre, place Stalingrad, rue M-Bouchery, rue Saint-Louis et place du Général-de-Gaulle. Installation le 29 septembre. Pas de stationnement possible et circulation interdite pendant les horaires de la ducasse.
- **:: Marché déplacé** le lundi 4 octobre matin dans la rue Marx-Dormoy, du carrefour Fénelon au château Guillemaud. Interdiction de circuler et stationner de 6h à 13h.



ÉDITO

Dès le mois d'octobre 2021, vous découvrirez le nouveau magazine municipal mensuel, baptisé **#SeclinMaVille**. Les infos municipales restent disponibles sur le site Internet de la ville, **ville-seclin.fr**, ainsi que sur nos réseaux sociaux. Associations, commerçants, artisans, structures, n'hésitez pas à communiquer vos dates à l'adresse **dircom@ville-seclin.fr**.

Le Service Communication

Le 18 septembre, le Forum des Associations se réinvente!

Nouveau lieu, nouveaux horaires et nouvelles animations, mais toujours le même fond collaboratif et solidaire. Le Forum des Associations débarque samedi 18 septembre au stade Paul-Durot de 9h à 13h.

Ce samedi 18 septembre au stade Paul-Durot de 9h à 13h, partez à la découverte d'une trentaine d'associations et, pourquoi pas, trouvez une activité à tester à la rentrée!

Toute la matinée, initiations et démonstrations proposées par les associations ! Au programme : tir à l'arc ; javelot ; animations par les scouts ; boxe, moving et capoiera ; essais sur la piste d'athlétisme ; tennis de table et tennis ; jeux de société avec Les Grands Enfants ; flamencokids ou encore du fitness avec le Flamenc'tonic, par Ibérica... Le tout en musique avec l'Union Musicale de Seclin !

Baptêmes de plongée toute la matinée! Apportez maillot et bonnet de bain et rendez-vous sur le stand de Seclin Plongée pour obtenir votre accès à la piscine. Gratuit. Dès 10 ans. Sur le stand du Comité du Quartier de Burgault, vous pouvez encore vous inscrire pour le 44ème Vide-Greniers du 3 octobre (8h à 13h): en effet, il reste des places disponibles. Buvette sur place.

Entrée libre. **Pass sanitaire obligatoire.** Port du masque obligatoire pour les 11 ans et plus.

Les associations vous accueillent

Voici la liste des associations présentes : AADVAH, Association Multimédia et Informatique en Nord, Amicale des Donneurs de Sang, Amis des Géants, Athlétisme Club Seclinois, Club Cœur et Santé, Comité du Quartier de Burgault, École de Danse et d'Expression Corporelle, Force et Cardio, Ibérica, Judo, Kiwanis Seclin Comtesses de Flandre, La Bible pour Tous, Les Grands Enfants, Les Tabacs d'Hier, Moving Yoga Combat Seclin, les Ritoudis Coude à Coude, Nos enfants Menkes, Scouts et guides de France, Seclin Natation, Seclinoise Archerie, Seclinoise Javelot, Seclinoise Tennis, Seclin Ping Pour Prétexte, Seclin Plongée, Seclin Rando, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Souvenir Français, UNC-AFN, Union Musicale de Seclin, Vivre Ensemble.



Le 18 septembre, 1^{er} Marché Local et Artisanal de la Collégiale

Place du Général-de-Gaulle de 15h à 20h, première édition du Marché Local et Artisanal de la Collégiale. Deuxième édition le 25 septembre, même lieu et mêmes horaires.

- **:: De 15h à 18h,** Marché animé par Pépée Le Mat. Animations pour toute la famille.
- **:: De 18h à 20h,** Apéritif dans une ambiance cosy (DJ, musique électro-lounge).

Masque obligatoire. Le pass sanitaire n'est pas demandé, sauf à la terrasse des cafés et restaurants. Entrée libre et gratuite.

Festi'jeunes 2021

Festi'ieunes sera proposé du 20 au 25 septembre 2021 sur Internet et dans différents sites de la ville. Une semaine sous le signe de la jeunesse, du numérique et des cultures

Rendez-vous le samedi **25 septembre** à partir de 14h dans trois lieux différents : le Fover Gérard-Philipe. l'école Durot et l'école Dutoit.

Pass sanitaire obligatoire pour les majeurs. Port du masque obligatoire.



Les activités

Musique, sport, culture urbaine... Le Festi'jeunes a été concu par et pour les jeunes.

Son programme réflète leur envie de découvrir, de jouer, d'oser, d'expérimenter, mais aussi de s'amuser!

Profitez du **skatepark éphémère**. Partez dans un monde fantastique grâce aux séances de réalité virtuelle. Découvrez le Street Art dans les rues de Seclin. Débutez comme producteur de **musique électronique**. Et pédalez jusqu'à la ligne d'arrivée du circuit de Drift Kart.

Pour boucler le rendez-vous. le Service Jeunesse vous propose un concours de selfies. Le sujet : "J'aime Ma **Ville**". Cela vous tente? Des nombreux lots sont à gagner.





Le programme

Mercredi 22 et samedi 25 septembre 2021



le 22/09 à 17h et le 29/09 à 18h

Escape Game en ligne ou en présentiel. Mercredi 22 septembre de 17h à 19h depuis chez soi ou au PIJ *. Samedi 25 septembre de 18h à 19h depuis chez soi ou au PIJ *.

Samedi 25 septembre 2021



Visite ' Street Art et patrimoine ' à Seclin avec l'Office de Tourisme à destination des jeunes de 12 à 17 ans.*



Au foyer Gérard-Philipe, de 14h à 17h

Découverte de la **réalité virtuelle** avec **Mind Out**. Séances pour 2 à 4 personnes toutes les demi-heures (en fonction de l'affluence). Rendez-vous au Foyer Gérard-Philipe.*

Réalisation d'un Graff avec Gabrielle Seys.



À l'école Dutoit, à partir de 14h

Installation d'un **skatepark éphémère** par **MCF** (Moniteurs Cyclistes de France). Séances de 45 minutes. Le skate, la trottinette, et les protections seront fournis aux participants. L'activité sera encadrée par des professionnels.

Réalisation d'un Graff avec Thibaut Heele



📄 À l'école Durot, à partir de 14h

Deux activités seront proposées. D'un côté, le **Drift Kart** avec Enjoy the Game. De l'autre côté, un cours d'initiation à la musique électronique avec looper et launchpad.

* Activités sur inscription via https://bit.ly/festijeunes2021



Les plus, du 20 au 25 septembre !

Concours de selfies "J'aime Ma Ville" avec plein de lots à gagner : places de bowling, bons cadeau, places de ciné...

Expositions photos et vidéos en ligne sur le site de la

TRIBUNES DES GROUPES **DU CONSEIL MUNICIPAL**



Majorité municipale

Non. M. PACINI ce n'est PLUS Versailles ici!

Je n'ai pu exprimer officiellement mon regret suite à la démission de Mme RADIGOIS (élue d'opposition) qui apportait une

critique constructive et participait à la démarche collective. Car, contrairement à ce que prétend son successeur, je suis davantage dans l'action que dans le discours, comme l'ensemble de mes collègues.

Mieux vaut un petit faiseux qu'un vilain diseux.

Dans sa tribune, M. PACINI ne vomit que des âneries. D'abord la chambre des comptes n'émet jamais de jugement et n'a donc pas pu prétendre que la gestion précédente était saine. Par contre, elle pointe du doigt nombre d'anomalies et elle y fait des rappels au droit.

M. PACINI dénonce le changement de parquet du bureau du Maire, pourtant planifié en 2019, par sa majorité, pour le budget 2020 (et reporté à cause du COVID).

Il s'indigne de la présence d'un frigo dans le bureau du maire, pourtant acheté en 2019 pour l'ancien DGS.

Je vous fais grâce du procès sur les animations de cet été que vous avez pourtant grandement appréciées. Les Seclinois ont reconnu l'esprit novateur et courageux malgré une météo exécrable et des contraintes sanitaires qui nous ont obligés à annuler partiellement, sur arrêté préfectoral.

Le plus regrettable est la contrevérité concernant l'augmentation de 650.000€ bruts sur l'année des indemnités de l'ensemble des élus alors que la loi plafonne ce montant à 207.717€.

En tenant compte de l'indexation, si nous comparons les indemnités, votées à l'unanimité en juillet 2020, à celles votées en juin 2016, le budget de la commune se voit « atrocement » amputé de 150€ par mois, alors que deux délégations supplémentaires ont été créées.

L'ignorance ne dédouane pas de la diffamation.

Quant à son accusation d'inaction des élus de la majorité, je rappelle qu'il était délégué à la sécurité, donc responsable :

- Du fonctionnement illégal de la vidéo protection à l'insu des Seclinois, sur le Parc de la RAMIE, l'Hôtel de Ville et les ateliers techniques;
- Du respect des normes de sécurité de la salle des fêtes et de la salle verte.

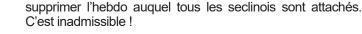
Cette mise au point ne nécessite pas de réponse et ce support d'informations a d'autres ambitions pour les Seclinois. Je vous saurai gré, M. PACINI, de vérifier vos allégations, avant diffusion, pour ne pas faire de cet ancien journal «people», un torchon à scandale.

> **Christian BACLET** Adjoint aux finances et RH

Minorité municipale

HEBDO - Encore un abandon!

Nous avons reçu dans notre boite aux lettres début septembre un curieux Hors-Série intitulé « Les infos ». Sans aucune discussion. François Xavier Cadart décide de



Comme pour le logo et de nombreuses décisions municipales, l'opposition et les seclinois sont mis devant le fait accompli.

Monsieur le Maire, quelle curieuse conception de la transparence et de la démocratie que de limiter l'information et les décisions à votre petit cercle politique!

Comme pour la vidéosurveillance, vous ne respectez pas le droit à l'information des élus du conseil municipal. Vous enfreignez d'ailleurs la législation interne du conseil municipal en n'appliquant pas l'article 3 du règlement intérieur, voté en début de mandat.

Comment expliquer cette précipitation à supprimer ce journal qui arrivait chaque semaine dans les fovers alors que la période exige au contraire d'encourager le lien social et de cultiver le vivre ensemble ?

Vous nous invitez à consulter le site internet de la commune mais avez-vous pensé aux personnes n'ayant pas accès à l'informatique ou à nos ainés qui attendaient chaque semaine leur Hebdo qui les aidait à rompre quelque peu leur isolement?

Le fait que le nouveau magazine ne paraitra qu'une fois par mois implique de fait la disparition de toutes les informations municipales sur la vie culturelle, la vie associative ou sportive.

Mais n'est-ce pas en fait une des raisons principales ? Pour écrire un hebdo toutes les semaines il faut des choses à raconter, des reportages à faire, des élus qui soient connus et présents aux manifestations.

La liste des abandons s'est allongée cet été : les guinguettes plus qu'éphémères car arrêtées en aout, le feu d'artifice reporté sans nouvelle date, le concert prévu cet été disparu du calendrier, le Salon des Vins abandonné au profit d'Arras, une enquête publique fantoche durant deux semaines en plein été et maintenant l'Hebdo remplacé par un clone mal fini.

Faites-vous même le bilan de la nouvelle majorité! A part dénigrer l'ancien maire et déconstruire la politique solidaire. associative et culturelle, qu'a-t-elle fait depuis un an?

Dans une telle situation où la ville est gérée sans démocratie, vous pouvez compter sur Seclin en Commun, opposition active et constructive.

> **Eric CORBEAUX** Conseiller municipal Seclin en Commun

"PASS SANITAIRE" À SECLIN, MODE D'EMPLOI



Et si vous n'êtes toujours pas vacciné?

Un centre de vaccination COVID-19 est installé au club-house Rosenberg, situé dans le parc des Époux-Rosenberg (rue Marx-Dormoy), avec la participation du Groupe Hospitalier Seclin-Carvin. Plus de 36.000 personnes ont déjà reçu au moins une dose, au 19 août 2021.

Découvrez, en vidéo dans la page Seclin Info COVID 19 sur le site officiel de la ville (www.ville-seclin.fr), le fonctionnement pratique du centre volontaire de vaccination seclinois. Attention, la mairie ne prend pas de réservation ; vous devez le faire via le site web **Doctolib**.

Et si vous ne pouvez pas vous faire vacciner pour raison médicale, vous pourrez bénéficier d'un certificat de contre-indication temporaire auprès d'un médecin mentionnant la date de fin de validité.

Dans le département, port du masque obligatoire

Le port du masque reste obligatoire en intérieur pour les personnes de 11 ans et plus dans tous les établissements recevant du public comme les administrations et les commerces.

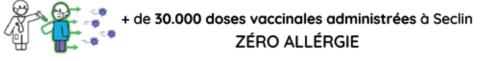
Le port du masque reste **obligatoire en extérieur** pour les personnes de 11

- sur les marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage, qu'ils se tiennent dans des espaces couverts ou en plein-air, et également à leurs abords ;
- aux abords, dans un rayon de 50 mètres, des entrées des centres commerciaux les samedis et dimanches, des entrées des établissements scolaires et universitaires, des entrées des lieux de culte aux jours et heures de la tenue des offices et cérémonies, des stations et lieux d'arrêt des transports collectifs de voyageurs;
- dans les files d'attente de toute nature :
- à l'occasion de tout attroupement de plus de 10 personnes (dont les manifestations revendicatives);
- dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires, les samedis et jours d'événements particuliers ;
- dans les espaces réservés aux spectateurs des enceintes sportives de plein air

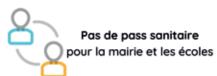




Seclin Info COVID 19 ville-seclin.fr









Le masque nous protège, vous protège